

DÉGEL DU POINT D'INDICE : une opération de communication !

Alors que l'inflation atteint des niveaux records, actuellement de 5,2%, certainement plus de 7% en fin d'année, le gouvernement vient d'annoncer qu'il allait revaloriser la valeur du point d'indice à compter du 1^{er} juillet, sans effet rétroactif, de 3,5%.

Il a également annoncé des mesures complémentaires : reconduction de la GIPA en 2022, exten sion du forfait mobilité durable, augmentation de 7 % de la prestation restauration à l'État, revalorisation des premiers échelons de la catégorie B.

Pour autant, nous ne pouvons pas nous satisfaire de bouts de chandelles.

Depuis des mois, depuis des années, ce sont les salariés, du public ou du privé, actifs ou retraités, qui subissent de plein fouet, les conséquences, en constatant la diminution de leur pouvoir d'achat. Essence, gaz, électricité, loyers, denrées alimentaires de première nécessité.

Cela touche tout le monde et plus particulièrement les salariés rémunérés avec de bas salaires, à temps partielet à contrat souvent précaires, tels les contractuels de la Fonction publique et les agents titulaires rémunérés juste au niveau du SMIC.

La réponse du gouvernement n'est pas entendable. 3,5%, c'est du sparadrap.

Le gouvernement a décidé de ne pas geler les loyers des 14 millions de ménages locataires comme le sollicitaient les associations de protection des consommateurs mais de plafonner leur hausse à 3,5 % maximum pendant un an.

La revalorisation du point d'indice sera donc très vite absorbée.

Cette revalorisation ne rattrape aucunement les pertes de salaires cumulées depuis 2000. En effet, depuis cette date, les fonctionnaires ont perdu 25 % de pouvoir d'achat. Cette perte de pouvoir d'achat va continuer de s'accentuer.

L'impact de cette maltraitance salariale est aussi désastreux sur le montant des pensions de retraite, calculé principalement sur le salaire indiciaire : les augmentations par à coupsd'IFSE viennent réduire la part indiciaire des rémunérations, ce qui promet des retraites de plus en plus basses. Pour rappel, un Attaché commence sa carrière avec un salaire à 11% au-dessus du SMIC! Et ce n'est qu'un exemple, les grilles indiciaires subissent un tassement inacceptable.

En parallèle, le ministère s'étonne de la fuite des agents, feignant ne pas comprendre pourquoi leurs offres d'embauche ne trouvent plus preneurs. Le problème d'attractivité à l'Éducation nationale, ce sont avant tout des salaires en berne!

Le SPASEEN-FO revendique un rattrapage immédiatde la valeur du point d'indice de la fonction publique et une véritable augmentation du SMIC. Et cette revalorisation ne peut être inférieure à 25 %.

Il y a urgence. Ce sera le seul moyen de répondre aux conséquences de l'inflation pour les salariés.

Et les fonctionnaires l'attendent tout de suite!

Se syndiquer

Se rendre sur notre site : https://spaseenfo.fr

Prendre contact

Tél. 01.56.93.22.93 / spaseen@fo-fnecfp.fr

6-8, rue Gaston Lauriau - 93513. Montreuil cedex

o.fr

Nous suivre







